NELLO
Société par actions simplifiée
Au capital social de 30.000 euros
50 rue la Boétie – 75008 Paris
852 824 713 RCS Paris
(« La Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 janvier,
A 10h15,

Le Président de la Société, après avoir pris connaissance de la démission de Julia Lotito de son mandat de Directrice Générale de la Société le 15 décembre 2025 et en application de l'article 17.3 des statuts de la Société, décide de nommer Monsieur Pierre-Antoine Roy, né le 2 août 1986 à Paris (75014), domicilié au [redacted], en tant que Directeur Général de la Société à compter de la présente Assemblée Générale, et ce, pour une durée illimitée.

Monsieur Pierre-Antoine Roy a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Directeur Général percevra une rémunération de 5.000€ par an au titre de son mandat de Directeur Général et pourra prétendre au remboursement des frais de représentation et de déplacement qu'il aura raisonnablement exposé dans le cadre de ses fonctions et sur présentation à la Société des justificatifs nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Directeur Général.

laurent darmon

Certifié par yousign

Le Président de la Société
Monsieur Laurent Darmon

pierre-antoine roy

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Certifié par yousign

Monsieur Pierre-Antoine Roy*

*faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »